

CHAMPIONNAT D'EUROPE OPEN DE MATCH - RACING 2021

EKATERINBURG - RUSSIE
10-15 AOUT 2021

MODALITES DE SELECTION

PREAMBULE :

Le Championnat d'Europe Open de Match - Racing aura lieu à Ekaterinburg (Russie), du 10 au 15 août 2021.

L'épreuve se déroulera en Ricochet 7.5, par équipages de 4 ou 5 personnes (poids maximum d'équipage de 350 kg).

La FFVoile souhaite qu'une Délégation Française soit présente sur ce Championnat.

Une place sera attribuée par Eurosaf à la FFVoile.

Selon l'avis de course, il est possible qu'une (des) place(s) supplémentaire(s) soi(en)t attribuée(s) à la FFVoile, si moins de 12 nations postulent pour ce Championnat.

Ce document a pour but de préciser les modalités de sélection que la FFVoile met en place pour désigner le(s) skipper(s) et leur(s) équipage(s).

1 – SELECTION SUR EPREUVE DE REFERENCE :

- 1.1 L'épreuve de référence pour la sélection au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021 sera le Championnat de France de Match – Racing Open 2021, qui se déroulera à Antibes, du 17 au 21 mars.
- 1.2 Le skipper qui remportera le Championnat de France de Match - Racing Open 2021 sera sélectionné pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021.
- 1.3 Le skipper ainsi sélectionné devra confirmer par écrit son intention de participer au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021, par simple mail adressé au Département Compétition & Performance - Pôle Habitable (habitable@ffvoile.fr) et à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr), dans un délai de 10 jours maximum après la fin du Championnat de France de Match - Racing Open.
- 1.4 Le skipper et son équipage, s'ils confirment leur intention de participer au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021, feront alors partie de la Délégation Française pour ce Championnat, ce qui implique notamment de :

- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Open,
- S'engager à honorer leur sélection pour le Championnat d'Europe Open (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).

1.5 Dans le cas où le skipper vainqueur du Championnat de France de Match - Racing Open 2021 ne souhaiterait pas participer au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021, ou n'aurait pas confirmé son intention conformément au point 1.3 du présent règlement, alors la FFVoile procédera à une sélection de la Délégation, conformément au paragraphe 2 du présent règlement.

2 – SELECTION SUR CANDIDATURES :

Dans le cas où le point 1 des modalités de sélection n'aurait pas permis de sélectionner un skipper et son équipage, et / ou dans le cas où la France obtiendrait une(des) place(s) supplémentaire(s) pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021, alors la FFVoile procédera à une sélection sur candidatures.

2.1 Les skippers qui souhaitent participer au Championnat d'Europe Open 2021 devront faire acte de candidature après de la FFVoile.

2.2 Les Candidatures devront présenter l'équipage (composition, poids et CV de chaque membre), le programme de préparation, l'objectif sportif fixé et le budget prévisionnel.

2.3 Les skippers et leur équipage faisant acte de candidature devront notamment :

- S'engager à tout mettre en œuvre (entraînements, préparation physique, navigations, etc.) pour réaliser une performance remarquable au Championnat d'Europe Open,
- S'engager à honorer leur sélection dans le cas où ils seraient sélectionnés par la FFVoile (tout désistement pourrait engager une procédure disciplinaire au niveau de la FFVoile).

2.4 Les candidatures devront être adressées au Département Compétition & Performance - Pôle Habitable (habitable@ffvoile.fr) et à Mathieu Richard (mathieu.richard@ffvoile.fr) **avant le 31 mars 2021.**

2.5 Désignation du sélectionneur :

La FFVoile désigne le Directeur Technique National de la FFVoile comme Sélectionneur, conformément à la décision du Bureau Exécutif de la FFVoile de juin 2019.

2.6 Rôle du sélectionneur :

Le sélectionneur validera la Délégation (skipper(s) et équipage(s)) pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021. Le sélectionneur pourra s'entourer de tous les experts de son choix pour l'aider dans son travail de sélection. Le sélectionneur se réserve le droit de modifier la composition d'un équipage, notamment en sélectionnant des équipiers issus de différentes candidatures ou des équipiers qui n'auraient pas été intégrés dans un dossier de candidature déposé par un skipper.

2.7 Echéances :

La composition de la Délégation pour le Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021 sera annoncée au plus tard le 15 avril 2021.

2.8 Place(s) supplémentaire(s) :

Si une ou plusieurs place(s) supplémentaire(s) est (sont) attribuée(s) à la France ultérieurement à la date du 15 avril, alors le sélectionneur pourra désigner un (ou plusieurs) équipage(s) parmi ceux ayant postulé à la sélection.

2.9 S'il estime que les conditions de niveau ou de préparation sont insuffisantes, le sélectionneur se réserve le droit de ne sélectionner aucun équipage, ou de ne pas élargir la Délégation en cas de place(s) supplémentaire(s) attribuée(s) à la France.

2.10 En cas de force majeure, de désistement, d'incapacité de se préparer ou de participer au Championnat d'Europe Open de Match - Racing 2021, d'infraction à la réglementation générale ou sportive de la FFVoile, de manquement à l'éthique sportive ou de non-respect du programme de préparation terminale, le sélectionneur pourra modifier la Délégation ou la composition d'un équipage, et ce à tout moment, sur proposition justifiée de l'encadrement.

3- LITIGES ET INTERPRETATION :

3.1 Tout litige sur l'interprétation d'un article du présent règlement devra être, préalablement à tout recours, soumis à la FFVoile.